

FICHE DE PRESSE

18 avril 2013

Signature d'une « charte de bonne conduite » proposée aux débitants de boissons et restaurateurs par l'Etat, le conseil général et la fédération des métiers de l'hôtellerie.

En Lot-et-Garonne, l'alcool est l'une des premières causes de mortalité routière. En 2012, un accident mortel sur trois (36 %) a pour origine la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.

Afin de lutter contre les dangers sur la route, générés par la consommation d'alcool, l'Etat, le conseil général et la fédération des métiers de l'hôtellerie ont décidé de proposer aux débitants de boissons lot-et-garonnais d'adhérer à une « charte de bonne conduite ». Cette charte vise à concrétiser avec les exploitants de bars, restaurants et établissements de nuit un partenariat actif dans cette lutte.

La signature de cette charte permettra à l'exploitant de bénéficier d'une dérogation permanente sur l'horaire de fermeture de son établissement, à 2h du matin au lieu d'1h tout au long de l'année.

Les établissements signataires s'engagent ainsi à respecter plusieurs mesures dont certaines permettent de prévenir les conduites addictives :

- stopper le service assez tôt pour respecter l'heure de fermeture,
- ne pas servir d'alcool aux mineurs,
- veiller que la clientèle ne quitte pas l'établissement en possession d'alcool,
- ne pas créer de nuisances aux riverains,
- fermer l'établissement à l'heure fixée à 2 heures du matin,
- inviter les consommateurs à s'auto-contrôler, les inciter à choisir un « conducteur désigné ».

Les services de l'Etat s'engagent quant à eux à :

- organiser une formation/information sur la réglementation en matière de consommation d'alcool et sur les différentes responsabilités au regard de la loi,
- organiser une formation/information sur les connaissances dans le domaine médical et comportemental, des effets de la consommation d'alcool et ses conséquences lors de la conduite sur la route,
- assurer la venue d'une association habitée à intervenir, pour promouvoir le concept du « conducteur désigné »,
- mettre à disposition de l'établissement des supports de communication.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr